

**DELIBERATION N° 20\_56**

L'an deux mille dix-vingt, le six février à 19 heures,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**OBJET : SUBVENTION LEADER  
ACQUISITION VELOS ASSISTANCE  
ELECTRIQUE**

**Date de la convocation :** le 30 janvier 2020

<p><b><u>Nombre de Conseillers :</u></b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 29 Votants : 31</p> <p><b><u>Résultat du vote :</u></b></p> <p>Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 7</p>	<p><b><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></b> Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Pierre BAFFERT, Christel COLLOMB (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; Patrick FALCON, Martine MACHON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Jean Louis MONIN, Jean-Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL, Christian ALLEGRET, Nathalie HENNER (Saint-Laurent du Pont) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Olivier RICARD (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p><b><u>Pouvoirs :</u></b> Évelyne LABRUDE à Cédric MOREL – Céline BOURSIER à Jean-Claude SARTER</p>
--	---

**CONSIDERANT** les actions de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse en matière de sensibilisation des usagers, et de soutien au développement des mobilités alternatives,

**CONSIDERANT** que le vélo à assistance électrique est une solution adaptée à nombre de déplacements du quotidien, en zone rurale et de montagne notamment, pour un public élargi

**CONSIDERANT** l'action inscrite au programme TEPCV en matière de mobilité électrique concernant l'acquisition de vélos à assistance électrique,

**CONSIDERANT** le projet de mise à disposition des VAE au grand public, après une animation de prise en main et mise en selle, avec pour objectif de favoriser le passage à l'acte d'achat,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission Energie du 09 janvier 2020 sur le projet, le budget prévisionnel et plan de financement ci-dessous :

Dépenses Investissements	Montant en € HT	Subvention sollicitée ou autres recettes	
VAE	29 000 €	FOND TEPVC (40% VAE)	11 600 €
Remorque VAE et accessoires	8 500 €	LEADER 40%	15 000 €
		AUTOFINANCEMENT (29%)	10 900 €
		Le projet ne génère pas de recette.	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>37 500 € HT</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>37 500 €</b>

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à la MAJORITÉ.**

- **AUTORISE** le Président à hauteur de 40% de dépense, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 13 février 2020,

Le Président,

Denis SEJOURNE

